



PROGRAMME DE FORMATION B

• PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES :

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	BEA boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	17 ans	17 ans
Formation pratique (minimum)	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- un rendez-vous préalable
- minimum 1 an et 3000km de conduite accompagnée
- au moins 2 rendez-vous pédagogique

Conduite supervisée

- un rendez-vous préalable

• LA FORMATION THÉORIQUE :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut se faire soit dans l'une de nos agences via nos box multimédias, via l'un de nos moniteurs ou à distance via nos cours et tests de code en ligne. La formation théorique ne concerne que les élèves dont le Code n'est plus valable ou dans le cadre du passage d'un premier permis.

La formation théorique porte sur :

- les **dispositions légales** en matière de circulation routière
- le **conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- la **route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- les **autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leur conducteurs
- la **règlementation générale** : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule...
- les **gestes de premiers secours**
- les **précautions** nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Les **éléments mécaniques et autres équipements** liés à la sécurité
- Les **équipements de sécurité** des véhicules
- Les **règles d'utilisation du véhicule** en relation avec le respect de l'environnement

• LE PARCOURS PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Avec l'un de nos enseignants titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, vous serez amenés durant **20 heures minimum** (13 heures pour la formation sur boîte automatique) à travailler les 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) et énumérées dans votre livret d'apprentissage.

Elles sont traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.



LE PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Croiser, dépasser et être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Tenir et tourner le volant et maintenir la trajectoire	Adapter l'allure aux situations	Passer des virages et conduire en déclivité	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
Démarrer et s'arrêter	Tourner à droite et à gauche en agglomération	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
Utiliser la boîte de vitesses	Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	Connaître les règles relatives à la circulation en interfiles de motocyclistes. Savoir en tenir compte	Pratiquer l'écoconduite
Regarder autour de soi et avertir		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...	



LES EXAMENS DE LA CATÉGORIE B

• L'EXAMEN THÉORIQUE (ETG OU ÉPREUVE DU CODE) :

Vous êtes concerné :

- Si vous **passez le Code pour la première fois** (cas d'un premier permis) ;
- Si votre **Code n'est plus valable** (si vous avez passé l'épreuve depuis plus de 5 ans).

Pour réussir l'épreuve du Code de la route :

- Vous devrez obtenir une note égale ou supérieure à 35/40 pour obtenir l'examen (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme « juste » lorsque toutes les propositions exactes ont été validées. Il y a toujours au minimum une proposition juste et une proposition fausse.
- Pour une question, il peut y avoir 2, 3 ou 4 propositions.
- Vous avez 20 secondes pour répondre à chaque question .
- Parmi les 40 questions, certaines sont en vidéo, elles ne sont visionnables qu'une seule fois.

Vous pourrez connaître le résultat de l'épreuve théorique au plus tôt **24 heures** après le passage du test. Le « Code » une fois obtenu est **valable 5 ans**.

• L'ÉPREUVE PRATIQUE :

Pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, il vous faut avoir réussi l'épreuve du Code et avoir **17 ans** que vous optiez pour la filière traditionnelle ou pour la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Vos documents d'examen sont vérifiés. **N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité le jour de l'examen.** Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

D'une durée de 32 minutes, l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Respect des dispositions du Code de la route,
- Connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- Capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- Connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- Degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

Un test de vue peut être réalisé. En cas de test non concluant, l'examineur le signale au service chargé localement des examens du permis de conduire : DDT, DDTM (bureau de l'éducation routière) ou préfecture. Vous devez alors prendre rendez-vous pour passer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,
 - la question sur les notions de premiers secours
 - la réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).
- Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

Le candidat peut connaître le résultat l'épreuve pratique au plus tôt le lendemain après l'avoir passée en se connectant sur la plateforme «RDVPermis».

Si vous réussissez l'examen du permis, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis (dans le cas d'un passage d'un premier permis de conduire) et le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre titre de permis de conduire.

Ce document est valable 4 mois maximum.